



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-22

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-22 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis d'autoriser la production de cannabis dans certaines zones et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la ville de Delson, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-125 ou M-126* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et qu'il est entré en vigueur le 4 février 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 5 février 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier